

Questions orales

Permettez-moi de remercier en terminant les représentants de ma région pour leur participation à cet événement.

* * *

• (1415)

[Traduction]

LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

ON S'OPPOSE À LA VENTE DE TERRES DOMANIALES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, la Commission de la Capitale nationale a annoncé aujourd'hui qu'elle entendait vendre des terres domaniales à Ottawa pour se conformer à la demande du Conseil du Trésor de réduire son budget de 25 millions de dollars. Les citoyens d'Ottawa devraient dire ce qu'ils pensent de cette demande.

Il est tout à fait déraisonnable de vendre des terres domaniales encore inoccupées dans une ville qui voit un trésor dans chaque pouce carré de verdure. En fait, le gouvernement devrait au contraire encourager la Commission à acheter du terrain, de façon à protéger pour les générations futures les espaces urbains verts qui ont mérité jusqu'ici à Ottawa la réputation de l'une des plus belles capitales du monde.

Comment le Conseil du Trésor et la Commission de la Capitale nationale peuvent-elles concilier l'obligation de celle-ci de réduire son budget de 27 p. 100 avec son mandat, tel qu'il figure au budget des dépenses de 1986-1987 et qui consiste à planifier et à aménager dans une optique nationale, les éléments du cadre physico-spatial de la capitale du Canada qui contribuent à son esthétique, à son symbolisme et à son efficacité sur le plan pratique?

* * *

LES CENTRES D'EMPLOI DU CANADA

LES DOSSIERS CONFIDENTIELS RETIRÉS PAR UN EMPLOYÉ DU BUREAU DE KITCHENER

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, je voudrais parler du cas récent d'un employé du gouvernement fédéral qui a retiré du Centre d'emploi du Canada, dans ma circonscription de Kitchener, en Ontario, des dossiers confidentiels d'assurance-chômage.

Selon l'employé, il s'agissait d'embarrasser le gouvernement en démontrant combien il était facile de contourner les systèmes de sécurité. Toutefois, je prétends que la seule chose que démontre ce truc publicitaire illégal c'est que la personne ne

mérite pas la confiance du public. De plus, il a trahi la confiance de ses collègues de Kitchener et d'ailleurs qui, chaque jour, servent le public avec intégrité.

Cette personne doit être suspendue, sans traitement, jusqu'à la fin de l'enquête de la GRC et, si elle est reconnue coupable de vol, elle devrait être renvoyée et l'on devrait tenter des poursuites contre elle. Les Canadiens attendent des fonctionnaires qu'ils travaillent efficacement. C'est ce fait la grande majorité. Aucune violation des privilèges ni abus des responsabilités ne peut être toléré.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

LE PRIX DES MÉDICAMENTS—LA DÉCLARATION DE M. EASTMAN

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de la Consommation et des Corporations. Hier, le ministre a accusé Radio-Canada de fabriquer des fausses nouvelles, en laissant entendre qu'elle avait cité hors contexte les paroles de M. Eastman. Au cours d'une nouvelle interview, ce dernier a répété hier que, selon lui, le prix des médicaments qui seraient mis sur le marché à l'avenir serait plus élevé qu'avec l'ancienne loi.

Le ministre peut-il retirer ses paroles d'hier? Peut-il présenter ses excuses à M. Eastman et à la Société Radio-Canada ainsi qu'aux Canadiens?

M. Broadbent: Et démissionner.

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, j'ai sous la main la copie d'une lettre que M. Eastman a adressée au rédacteur en chef du *Globe and Mail* et dans laquelle il déclare notamment ceci:

M. Andre dit que ces changements ne feront pas augmenter le prix des nouveaux médicaments brevetés par rapport à leur prix initial sur le marché. Je suis d'accord avec lui.

Le fait est que M. Eastman et moi-même sommes d'accord. Si le chef de l'opposition a regardé l'émission *As It Happens*, hier soir, à Radio-Canada, il aura entendu M. Eastman et moi-même discuter des points sur lesquels nous sommes d'accord et de ceux sur lesquels nous avons des divergences d'opinion. Néanmoins, ces divergences ne portent pas sur les prix.

Renvoyons cette mesure au comité et faisons comparaître M. Eastman. Je comparaitrai devant le comité comme n'importe qui d'autre si l'opposition le désire. Nous aurons l'occasion d'examiner cette loi de plus près.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je ne peux pas suivre le ministre chaque fois qu'il se produit en public. J'ai déjà assez de mal à l'écouter ici, à la Chambre des communes.